Publié le







D 2023-090

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 5 décembre à 20 h, se sont réunis Salle du conseil municipal, les membres du conseil municipal de la **Commune d'AILLON LE JEUNE**,

Sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire,

Dûment convoqué le 1er décembre 2023.

**Présent(s):** Odile CHALAMEL, Marc FLEURY, Pierre-Damien GALENE, Jérôme GINOLLIN, Pascal GINOLLIN, Céline EUVRARD, Amandine PAGET, Mathieu

SCIASCIA, Serge TICHKIEWITCH

Absent excusé:/

Absents:/

Assiste à la réunion : Christophe MAREC Secrétaire de séance : Pascal GINOLLIN

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrage exprimés : 9

Votes pour: 9

Votes contre: 0

Abstentions: 0

## **OBJET**: Vente tables et chaises

Monsieur le Maire informe aux membres du conseil municipal de la mise en vente de tables et de chaises achetées au prix de 6550 € en 2003.

Initialement, ces tables et chaises avaient été achetées pour équiper la salle de garde de la Chartreuse d'Aillon que nous louions.

Ce matériel a ensuite été ramené aux Nivéoles pour équiper les salles de classe. Considérées comme trop lourde pour cet usage, elles ont été transférées par l'ASCD au restaurant du Margériaz 1400. Sans usage aux Nivéoles et utiles au restaurant propriété du SMSB, il est proposé de revendre ces tables et chaises au SMSB.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la réalisation des ventes des matériels énumérés ci-dessus,
- accepte de céder au prix de 2000 € les tables et les chaises
- dit que matériels et mobiliers ne seront pas livrés mais enlevés sur place et vendus en l'état,
- précise que cette recette sera portée au budget principal, sortie de l'inventaire communal et enregistrée conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M 57.
- autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré, les jours, mois, an ci-dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.

Le Maire,

Serge TICHKIEWITCH.

Le Secrétaire de Séance,

Pascal GINOLLIN

